

Communiqué de presse
Plainte ESB de 2'206 agriculteurs

Un jugement politique et économique

AGORA et Uniterre viennent d'apprendre par la presse la décision du Tribunal fédéral relative à l'absence de responsabilité de la Confédération dans la crise de la vache folle (ESB).

Les deux organisations agricoles - et avec elles, les 2'206 agriculteurs plaignants - regrettent et déplorent cette décision. Il s'agit à l'évidence d'un jugement basé sur des considérations politiques et économiques. Prétendre, comme le fait le Tribunal fédéral, qu'on ne peut exiger de la Confédération qu'elle prenne "en toute circonstance et en toute occasion les meilleures décisions au meilleur moment" ouvre la porte à l'arbitraire. Elles s'étonnent de voir que les manquements graves mis en évidence dans la décision positive de la Commission fédérale de recours en matière de responsabilité de l'Etat du 29 avril 2004 soient purement et simplement rejetés. Ces manquements portaient sur:

- des interdictions tardives des importations de farines animales en général et de Grande-Bretagne en particulier,
- une interdiction tardive de l'affouragement des farines animales aux ruminants,
- un problème au niveau de la contamination croisée lié aux deux points précédents.

AGORA et Uniterre, avec leur mandataire, vont procéder à une analyse détaillée des considérants du jugement (pas reçus à l'heure actuelle) pour exprimer un avis plus détaillé.

Par son jugement, le Tribunal fédéral admet implicitement que les intérêts privés - en particulier des fabricants d'aliments - ont prévalu sur l'intérêt général et qu'une indemnisation des agriculteurs est trop onéreuse pour la Confédération.

AGORA et Uniterre relèvent les énormes différences d'appréciation de faits avérés et juridiquement fort bien étayés entre le Tribunal fédéral et la Commission fédérale de recours en matière de responsabilité de l'Etat, différences qui suscitent de profondes interrogations sur le fonctionnement de la justice suisse.

Il n'est donc pas exclu que les parties soumettent le litige à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

AGORA et Uniterre

Lausanne, le 8 mai 2006

Renseignements:

AGORA, Walter Willener, tél. 079 689 31 06

Uniterre, Valentina Hemmeler, tél. 021 601 74 67 ou 079 672 14 07